

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Poitou-Charentes

Service connaissance des territoires
et évaluation
Division intégration de l'environnement
et évaluation

Nos réf. : SCTE/DIEE – N° 407

Courriel : scte.dreal-poitou-charentes@developpement-durable.gouv.fr
S:\SCTE-DEE\dossiers_instruits\86\ICPE\Carrieres\Lussac les Châteaux\avisAE_Lussac_10-06-14.odt

Poitiers, le 10 juin 2014

La Directrice régionale,

à

Madame la Préfète de la Vienne

**INFORMATION RELATIVE A
L'ABSENCE D'AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE**

Demandeur : **Garcia (EURL)**

Intitulé et lieu du projet : **Demande d'autorisation d'exploiter une carrière de dolomie avec ses annexes (concassage, criblage) aux lieux-dits Les Ors et La Failloserie à Lussac les Châteaux.**

Autorité en charge de la décision : **Préfecture de la Vienne**

Service instructeur : **DREAL Poitou-Charentes - Unité territoriale de la Vienne**

Par courrier reçu le **11/04/2014**, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale le dossier cité ci-dessus.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'avis de l'autorité environnementale émis dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prend la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour la Directrice régionale et par délégation


Le chef du Service Connaissance
des Territoires et Evaluation

Annelise CASTRES SAINT-MARTIN

- Copie à :

- . SGAR
- . DREAL Poitou-Charentes (SRTN & Unité territoriale de la Vienne)
- . ARS 86